Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20260129-2026_01_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-CONGARD
N° 2026-01-09

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le vingt-trois janvier deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Pascal GUEZO, Ludovic JARNIER, Alain GUERRIER, Maxime AUBERT, Benjamin DANILO ; Mesdames Christelle QUEMARD, Marie-Paule QUELLARD, Emilie HEDAN, Catherine BONNARD, Uriell WINCKEL.

Absents : Monsieur Baptiste PHILIPPOT, pouvoir à Madame Emilie HEDAN

Excusés : Monsieur François BEDARD, Monsieur Cyril LEGRAND

Mme Uriell WINCKEL est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 11 ; Pouvoir : 01 ; Absents : 03

Dissolution budget lotissement

Monsieur le Maire propose la dissolution du budget du lotissement Le Verger puisque tous les terrains de la 1ère tranche ont été vendus. Cette dissolution sera effective au plus tard à la date du 30/06/2026 et son éventuel déficit sera couvert par le budget général.

Après délibération, le conseil valide, à l'unanimité de ses membres présents, la dissolution du budget lotissement au plus tard le 30/06/2026 et de la prise en charge de son éventuel déficit par le budget général.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE ST CONGARD

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 02 février 2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.